

OVVT

NORMANDIE

Organisme Vétérinaire à Vocation Technique

NUMERO 02 - MARS 2018



SOMMAIRE

Organigramme du GTV Normand.2

Focus sur la rage3

Quelle est la situation en Europe et en France ?3

Les symptômes de la rage chez les carnivores4

Que faire lors de suspicion ?4

La vaccination anti-rabique en France..4

Synthèse des résultats de la prophylaxie du dépistage de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) en Normandie. 5

La tuberculose bovine6

Point sur la vaccination FCO sérotype 4 d'après les règles définies par la DGAL 7

Formations proposées par l'OVVT Normand en 20188

Edito

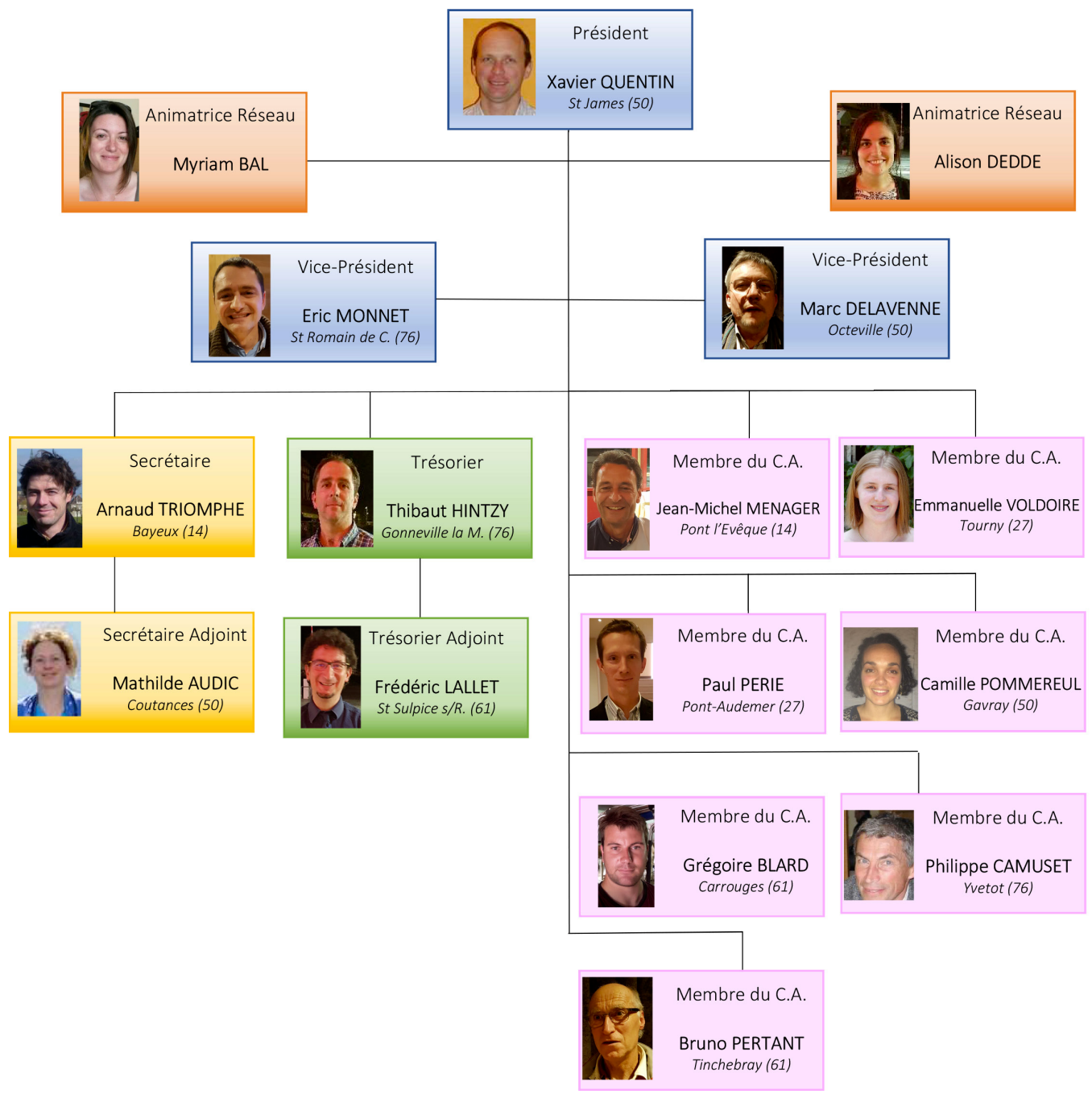
Xavier Quentin, Président du GTV Normand.

1



ORGANIGRAMME DU GTV NORMAND

2



FOCUS SUR LA RAGE

AMÉLIE PÉRIÉ



la rage est largement négligée dans de nombreux pays et reste sous-diagnostiquée.

98% des cas humains sont dus à des virus canins : le contrôle de la rage humaine passe par celui de la rage canine. La rage des chiroptères est plus anecdotique mais nécessite d'autres investigations : le principe de précaution doit prévaloir.

D'énormes progrès ont été réalisés ces dernières années et il est désormais possible de typer les virus rabiques et de déterminer la zone de provenance lorsqu'un cas de rage (animal ou humain) est diagnostiqué.

3

La rage est une zoonose due à un lyssavirus. Elle est transmise par morsure, griffure ou léchage de la peau et/ou des muqueuses. C'est une maladie neuro-invasive à l'origine d'une encéphalomyélite toujours fatale. Les carnivores et les chauves-souris constituent un réservoir viral et tous les mammifères sont sensibles à cette maladie. L'homme, lui, est un cul-de-sac épidémiologique : il ne peut transmettre le virus en dehors du cas particulier des greffes.

60000 cas de rage humaine sont recensés dans le monde chaque année selon l'OMS mais ce chiffre est probablement sous-estimé. La maladie est présente sur l'ensemble des continents, en particulier en Asie (56% des cas) et en Afrique (44%). Elle affecte majoritairement les populations rurales, pauvres et les enfants. Malheureusement,

«La rage reste responsable de 60 000 morts par an dans le monde»

QUELLE EST LA SITUATION EN EUROPE ET EN FRANCE ?

La rage des renards et des chiens est sous contrôle sauf en Europe de l'Est. Une dizaine de cas humains est recensée par an en Europe. Cependant, des cas de rage vulpine (sur des renards) ont été décrits en Grèce, en Italie et en Serbie ces dernières années.

En dehors de la Guyane, la France est indemne de rage depuis 2001. Cette maladie a été éradiquée grâce à la mise en place de mesures sanitaires et vaccinales, en particulier

la vaccination orale des renards.

Le dernier cas humain autochtone date de 1924 en France métropolitaine, et 2008 en Guyane. Les cas de rage humaine (22 depuis 2000) sont tous importés, majoritairement d'Afrique ou d'Asie.

Cependant, une vigilance constante est nécessaire avec le risque majeur d'importation illé-

gale d'un chien ou d'un chat en provenance de pays touchés par la maladie. A chaque importation (« Tikky » en 2004, « Cracotte » en 2008, le chaton enragé en 2013, le chien en 2015), de nombreuses ressources médicales, humaines et financières sont mises en œuvre. Les vétérinaires jouent un rôle majeur de sentinelle.



LES SYMPTÔMES DE LA RAGE CHEZ LES CARNIVORES

La rage est une maladie très polymorphe et de nombreuses formes intermédiaires existent entre la forme furieuse, la plus connue, et la forme paralytique. Les signes comportementaux dominent lors de forme furieuse : agitation, hallucinations, agressivité ou au contraire isolement

et comportement de fuite. Une douleur et une paresthésie sont également décrites. Les signes moteurs (parésie, paralysie débutant au niveau des postérieurs ou des muscles masséters) apparaissent d'emblée dans la forme paralytique, plus tardivement dans la forme furieuse. Une procidence des membranes nictitantes et un aboiement bitonal sont également possibles. Mais quelque

soit la forme, la rage aboutit inévitablement au décès de l'animal après une période courte (2 à 7 jours).

La rage doit faire partie du diagnostic différentiel d'une encéphalomyélopathie aiguë. Un recueil précis des commémoratifs est primordial, en particulier sur les voyages effectués, l'origine de l'animal et son statut vaccinal.

QUE FAIRE LORS DE SUSPICION ?

Dès la moindre suspicion (commémoratifs douteux, introduction illégale, symptôme évocateur), le vétérinaire doit recueillir le maximum d'information et contacter la DDPP, même en dehors des heures ouvrables en contactant alors le numéro d'urgence de la préfecture. La DDPP décide ensuite de la marche à suivre : euthanasie et envoi de prélèvements au laboratoire selon des recommandations strictes ou mise sous surveillance de l'animal suspect. Rappelons que la réalisation d'examens complémentaires et de traitements est possible même

si l'animal est mis sous surveillance.

L'incubation varie de sept jours à plus d'un an (en moyenne entre 15 jours et 2 mois) : ce délai explique la mise en place de longues périodes de surveillance (jusqu'à 6 mois).

De plus, l'excrétion virale peut débuter 13 jours avant l'apparition des symptômes avec un pic maximal lors de la phase clinique. Ainsi, la mise sous surveillance d'un « animal mordeur » par un vétérinaire sanitaire s'impose pendant 15 jours, peu importe le statut vaccinal. L'objectif est de savoir

si l'animal était contaminant lors de la morsure afin de mettre en œuvre un traitement post-exposition chez l'individu mordu (immunoglobulines, vaccination d'urgence dans les centres antirabiques). Pendant ce délai, l'animal peut être soigné et vacciné contre toutes les valences hormis la rage. Les non présentations pendant cette surveillance, les symptômes évocateurs ou le décès de l'animal doivent être signalées à la DDPP qui prendra les mesures nécessaires.

LA VACCINATION ANTI-RABIQUE EN FRANCE

Elle n'est plus obligatoire sauf pour les chiens de première et de seconde catégorie, pour les carnivores domestiques (chiens, chats, furets) vivant en Guyane et pour ceux qui entrent et sortent du territoire. Pour être valable, la vaccination doit être réalisée par un vétérinaire sanitaire sur un animal âgé d'au moins 3 mois cor-

rectement identifié. Cette vaccination est certifiée sur un passeport et un registre des passeports doit être tenu. Une primo-vaccination est effective 21 jours après l'injection. Un rappel un an après la primo-vaccination est obligatoire puis les rappels obéissent à la RCP (un, deux ou trois ans selon le vaccin). Si le calendrier vaccinal

n'est pas respecté, la nouvelle vaccination est considérée comme une primo-vaccination. Les seuls vaccins acceptés sont ceux disposant d'une AMM (cf. site de l'ANSES). Ils sont mono ou multivalents, liquides ou lyophilisés, inactivés ou recombinés.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA PROPHYLAXIE DU DÉPISTAGE DE LA RHINOTRACHÉITE INFECTIEUSE BOVINE (IBR) EN NORMANDIE.

GRÉGOIRE BLARD

L'OVVT remercie chaleureusement les GDS des départements cités ci-dessous pour leur collaboration active à l'élaboration de cette synthèse des données de prophylaxie.

FIN DE CAMPAGNE	MANCHE	CALVADOS	ORNE	SEINE-MARITIME	EURE
2017	3679/3163	2701/1732	2416/1451	2132/1384	<u>1672</u>

Tableau 1 : nombre d'élevages contrôlés sur la campagne 2016-2017 (Allaitant/ laitier) ou total

5

FIN DE CAMPAGNE	MANCHE	CALVADOS	ORNE	SEINE-MARITIME	EURE
2017	2970	1377	1984	3906	1513
2016	2571	1234	2216	4522	1713
2015	2788	1462	3053	5213	1818
2014	3845	1798	2880	6858	1949
2013	-	1700	3728	7508	1699
2012	-	1866	4182	-	-
2011	-	2283	5316	-	-

Tableau 2 : évolution du nombre d'animaux positifs et/ou vaccinés en IBR

FIN DE CAMPAGNE	MANCHE	CALVADOS	ORNE	SEINE-MARITIME (2016)	EURE
2017	91,05%	90,22%	92%	77,5%	74%

Tableau 3 : Pourcentage de cheptels qualifiés



LA TUBERCULOSE BOVINE

GRÉGOIRE BLARD

La tuberculose bovine étant en recrudescence en France depuis quelques années, la surveillance et l'application de la législation en vigueur de la part des vétérinaires sanitaires prends, en la matière, tout son sens. En effet, sans revenir sur les conséquences en matière de santé publique de cette zoonose (maladie animale transmissible à l'homme), il apparaît comme un enjeux majeur l'implication de chaque vétérinaire dans la surveillance et le contrôle de cette maladie, en particulier en élevage bovin. Vous trouverez ci-dessous un bilan de l'action des vétérinaires normand (sauf dans l'orne par manque de données).

ANNÉE 2016

DÉPARTEMENT	14	27	76	50
nb de suspicion abattoir sur des BV	45	6	13	116
nb d'APMS (hors suivi épidémio)	63	4 (dont 1 lésions abattoir)	30-35	75
tuberculation intro TOTAL	2989	820	2206	5797
nb d'animaux tuberculins - prophylaxie 2015-2016 (Source = Plateforme ESA)	3000 -3240	289	6051	
nb de cheptels tuberculins				
prophylaxie 2016-2017 (Source = ESA)	60-80	8	55	4
nb de cas réels (APDI)	1	0	0	0

ANNÉE 2017 (AU 01/12/2017)

DÉPARTEMENT	14	27	76	50
nb de suspicion abattoir sur des BV élevés dans le département	48	13 (dont 2 sans APMS)	28	48
nb d'APMS (hors suivi epidemio)	77	16 ▶ 1 LIEN épidémio 61 ▶ 1 LIEN épidémio APMS 27	49	35
tuberculation intro TOTAL	2773	666	2220	3498
nb d'animaux tuberculins prophylaxie 2016-2017 (Source = ESA)	4775 -5500	1095	4779	
nb de cheptels tuberculins - prophylaxie 2016-2017 (Source = ESA)	70-90	21	52	5
nb de cas réels (APDI)	1	0	0	0

POINT SUR LA VACCINATION FCO SÉROTYPE 4 D'APRÈS LES RÈGLES DÉFINIES PAR LA DGAL

La procédure de commande est désormais la suivante :

- **LE VÉTÉRINAIRE** utilise un fichier préformaté, joint, pour adresser sa commande auprès de Serviphar (f.tanguy@serviphar.com), en mettant en copie la DDPP et le GDS de son département d'implantation. L'ensemble des champs doit être renseigné, en précisant la destination des doses (éleveurs de ZP, petits ruminants, reproduction, échanges, exports). Une ligne doit être renseignée par commande : à savoir, renseigner sur chaque ligne le nombre de doses nécessaires pour une espèce donnée et un type de besoin. En outre, afin d'optimiser l'utilisation des flacons de vaccins, d'un volume de 100 ml (et devant être utilisé dans les 24 heures), il convient de ne passer commande qu'à partir de 50 animaux, afin que tout flacon ouvert puisse être utilisé à minima à moitié.
- **SERVIPHAR N'HONORERA** que les commandes pour lesquelles le fichier est renseigné complètement (absence de champs vides), et envoyé en mettant en copie DDPP et GDS
- **LES DDPP** réaliseront des contrôles par sondage pour s'assurer du respect de cette procédure : format des fichiers, copie aux DDPP et GDS lors des envois. Il s'agira également de veiller à ce que les doses soient commandées pour une utilisation directe (absence de stocks, donc), afin d'assurer une répartition la plus juste possible des doses.

S'agissant des priorités vaccinales, elles se répartissent comme suit :

Les éleveurs de l'ancienne zone de protection doivent être privilégiés compte tenu de la mobilisation importante demandée fin 2017 aux éleveurs et vétérinaires de cette zone. Ainsi, 1 million de doses seront bloqués chez Serviphar jusque fin février 2018 afin de les réserver à ces éleveurs, pour réalisation de la primo-vaccination (incluant les deux injections pour les bovins).

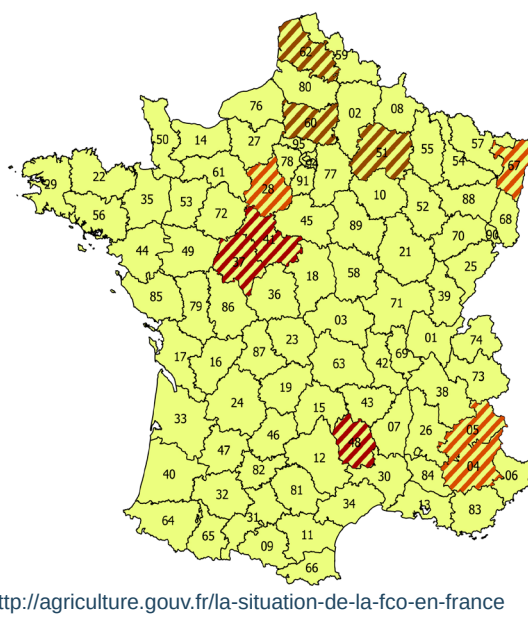
Les autres doses peuvent être utilisées pour :

- **LES ÉLEVEURS** de petits ruminants,
- **LES STATIONS** de reproduction,
- **LES ANIMAUX** destinés aux échanges ou exports et nécessitant une vaccination.

La procédure de commande du vaccin contre le sérotype 8 ne change pas.

Situation de la FCO en France métropolitaine 16/03/2018

- ▨ Zones saisonnièrement indemnes (Depuis le 13 Nov 2017): Hautes-Alpes (05), Eure-et-Loir (28), Alpes-de-Haute-Provence (04), Bas-Rhin (67)
- ▨ Zones saisonnièrement indemnes (Depuis le 27 Nov 2017): Lozère (48), Indre-et-Loire (37), Lot-et-Garonne (47)
- ▨ Zones saisonnièrement indemnes (Depuis le 04 Dec 2017): Oise (60), Marne (51), Pas-de-Calais (62)
- Zone réglementée BTV 1, 2, 4, 8 & 16
- Zone réglementée BTV 4 & 8



Source: <http://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fco-en-france>



FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'OVVT NORMAND EN 2018

Les formations nationales sont choisies dans un catalogue proposé par l'administration. Les formations locales sont proposées par vos représentants normands.

FORMATIONS CONTINUES AU MANDAT SANITAIRE

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les vétérinaires du groupe d'activité n°2, c'est-à-dire ceux dont l'activité porte au moins sur l'une des filières suivantes : bovine, ovine, caprine, volaille, porcine doivent participer au programme de formation continue proposé par le ministère en charge de l'agriculture et sont tenus de participer à 2 modules de formation continue tous les 5 ans.

A compter de 2018, les vétérinaires titulaires d'une habilitation sanitaire, spécialisés en équine sont dans l'obligation de participer à 1 formation dans le cycle de 5 ans (Arrêté technique du 21 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 16 mars 2007 susvisé).

La formation continue au mandat sanitaire pour la filière équine sera programmée à partir du second semestre 2018.

RÉMUNÉRATION

Les formations sous format classique (3 heures une après-midi) sont rémunérées : 10 IO (14,30 €) + frais de déplacement selon le barème de l'administration.

Ce versement aura lieu même si plus de deux formations sont suivies ; l'administration ne permet pas de rémunérer les formations « canines ».

LISTE DES FORMATIONS À L'HABILITATION SANITAIRE

DATE	FORMATION HABILITATION SANITAIRE NATIONALE	LIEU	DURÉE	«INDEMNISATION (PAR L'ADMINISTRATION)»
22 Mars 2018	Contrôle de la tuberculose bovine : rôles du VS	Coutances (50)	3 h (matin)	2 x 10 IO + kms
	«Réalisation pratique de l'intradermotuberculination et interprétation		3 h (après midi)	
15 Mai 2018	Gestion pratique du médicament vétérinaire	27	3 h	10 IO + kms
05 Juin 2018	Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir	76	3h	10 IO + kms
12 Juin 2018	«De la détection au retour d'information : le VS au coeur de la surveillance épidémiologique»	14	3 h	10 IO + kms
2nd semestre	Filière équine : réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire	61	3 h	10 IO + kms

DATE	FORMATION HABILITATION SANITAIRE LOCALE	LIEU	DURÉE	«INDEMNISATION (PAR LE GTVN)»
12-avr.-18	Aromathérapie canine	Caen (14)	journée	-
à définir	Résidus dans le lait, Rôle et responsabilité du praticien vétérinaire	à définir	3 h	10 IO + kms
à définir	«L'accueil par les vétérinaires d'animaux issus de la faune sauvage»	à définir	3 h	10 IO + kms
2nd semestre	Aquaculture	Caen (14)	3 h	10 IO + kms

FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE GTVN

- ▶ **ALIMENTATION BOVINE** - Audit en élevage bovin - partie 1 les 14 et 15.03.2018 à Caen **Francis Enjalbert**.
- ▶ **MAÎTRISE DU PARASITISME EN ÉLEVAGE OVIN** le 28.03.2018 à Evreux : Intervenant **Philippe Camuset**.
- ▶ **ALIMENTATION BOVINE** - Audit en élevage bovin - partie 2 les 26 et 27.06.2018 à Rouen **Francis Enjalbert et Michel Vagneur**.
- ▶ **JOURNÉE NORMANDE VÉTÉRINAIRE** le 09.10.18 à Deauville : Cette année le GTVN innove et vous sollicite pour sa nouvelle rubrique «Trucs et Astuces». **N'hésitez pas à participer.**

INSCRIPTIONS

Auprès du secrétariat du GTV de Normandie : secretariat.gtvnormandie@gmail.com.

Directement sur notre site internet : ovvt-normandie.vet